



Suites de l'accident de Fukushima

Les évaluations complémentaires de sûreté (ECS) / « Stress tests » européens

Campagne inspections

CLI du CNPE de Gravelines

Commission technique du 11 octobre 2011



Les actions de l'ASN à la suite de l'accident de Fukushima

◆ Evaluations complémentaires de la sûreté (ECS) des installations nucléaires françaises

- ◆ Demande du Premier Ministre à l'ASN
- ◆ Demande de la Commission Européenne d'organiser des « stress tests »
- ◆ Élaboration du cahier des charges :
- ◆ Basé sur le travail de WENRA (Autorités de Sûreté d'Europe de l'Ouest)
- ◆ Associant le HCTISN : avis favorable
- ◆ Décisions de l'ASN du 5 mai 2011 qui impose ce cahier des charges aux exploitants

◆ Inspections ciblées

- ◆ Installations concernées : CNPE + usines prioritaires
- ◆ Durée : entre 2 et 6 jours par site
- ◆ Souhait de participation de membres des CLIs



Cadre des évaluations complémentaires de sûreté (ECS)

- ◆ **Six points :**
 - ◆ les risques d'inondation,
 - ◆ les risques de séisme,
 - ◆ les risques de perte des alimentations électriques,
 - ◆ les risques de perte du refroidissement,
 - ◆ la gestion opérationnelle des situations accidentelles
 - ◆ les prestataires

- ◆ **Evaluation complémentaire aux démarches de sûreté mises en œuvre par les exploitants nucléaires sous le contrôle de l'ASN**

- ◆ **Examiner, installation par installation, si des améliorations sont nécessaires à la lumière des enseignements qui seront tirés de l'accident de Fukushima**

Cahier des charges des ECS

Pour chaque situation considérée

- ◆ **Rappel du dimensionnement de l'installation et conformité de l'installation à ces exigences**
- ◆ **Evaluation de la robustesse de l'installation au-delà de ce à quoi elle est dimensionnée**
 - ◆ Evaluation des marges,
 - ◆ Evaluer le niveau d'aléa à partir duquel les fonctions fondamentales de sûreté sont perdues
- ◆ **Identification des moyens permettant d'assurer les fonctions de sûreté, compte tenu des matériels endommagés/perdus**



Calendrier Prévisionnel

- ◆ **5 mai 2011 : décisions individuelles de l'ASN imposant le cahier des charges aux exploitants**
- ◆ **1er juin 2011 : réponse exploitants sur la méthodologie proposée pour l'évaluation**
- ◆ **6 juillet 2011: réunion des Groupes Permanents pour avis sur la méthodologie**
- ◆ **19 juillet 2011 : prise de position ASN sur les notes méthodologiques**
- ◆ **15 septembre 2011 : réponse exploitants pour les INB prioritaires**
- ◆ **Début novembre : rapport de l'IRSN aux Groupes Permanents**
- ◆ **8, 9 et 10 novembre 2011 : Réunions des Groupes Permanents pour avis sur les réponses des exploitants**
- ◆ **Fin 2011 : conclusions de l'ASN sur les évaluations complémentaires de sûreté**